

L'an deux mil quinze le 24 Février, à 20h15

le Conseil Municipal de la commune de St Clément-sous-Valsonne, étant réuni en session extraordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Mme Sylvie MARTINEZ, Maire

Date de convocation:
26/02/2015
Date d'affichage
26/02/2015

Etaient présents : Laurent ANDRE, Jean Luc CHATELARD, Christian DALIGAND, Céline DE SAINT JEAN, Jean-Paul DECOURD, Philippe GILARDON, Christophe GOLLIARD, Aurélie JANCENELLE Catherine MACIOCIA, Sylvie MARTINEZ, David PERREON, Jérémy ROCHE, Patrick SONNERY.

Excusés : Denis BRIDAY, Clément FUGIER

Nombre de conseillers	
En exercice :	15
Présents :	15
Votants :	15
Pouvoir :	0

1. Election du secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Madame JANCENELLE et madame De Saint Jean ont été désignées pour remplir ces fonctions qu'elles ont acceptées.

2. Validation du compte rendu de Conseil du 20 janvier 2015

M CHATELARD s'interroge sur la date de commencement des nouveaux tarifs de cantine et sur l'information auprès des parents. Il lui est répondu que les nouveaux tarifs s'appliqueront au 1^{er} Mars 2015 et qu'une note d'information sera diffusée aux parents par l'école.

Approbation à l'unanimité des élus

3. Présentation des autorisations d'urbanisme

Une seule demande sur la période , une déclaration préalable concernant une division de parcelle.

4. Vote et délibération concernant la budgétisation ou la fiscalisation des charges résiduelles du Syder

Le montant des charges résiduelles du Syder pour l'année 2014/2015 s'élève à 18612 €. Il s'agit de régler les travaux étalés sur plusieurs années, mais également la maintenance de l'éclairage public, l'enfouissement de réseaux mais encore la fourniture d'énergie concernant l'éclairage public.

Arrivée de M GOLLIARD à 20h32

Ces charges sont intégrées au budget de la commune, cependant le conseil municipal peut opter pour la fiscalisation de ces charges par le biais de la taxe foncière. Jusqu'ici Mme le Maire précise que la fiscalisation n'est pas à l'ordre du jour, mais que ce n'est pas le choix de toutes les communes.

Mme MARTINEZ propose la budgétisation des charges résiduelles, qui seront imputées sur le budget général.

Approbation à l'unanimité des élus

5. Vote et délibération concernent le conseiller en énergie partagée du Syder

Il s'agit d'un technicien mis à disposition des communes pour mettre en place un conseil en économie d'énergie. Pour l'année 2015 ce service serait gratuit car pris en charge par la communauté de commune de l'ouest rhodanien et payant les années suivantes.

Arrivée de M ANDRE à 20h38

L'orientation actuelle se penche sur les chaudières à granulés et plaquettes de bois notamment dans le cadre d'un renouvellement pour estimer la rentabilité d'un investissement ou d'une opération.

Le conseil s'interroge sur l'utilité du service étant donné l'engagement de trois ans.

Le conseil décline cette proposition à l'unanimité.

6. Choix et validation du remplaçant de l'agent technique titulaire

En préambule Mme MARTINEZ effectue un rappel du cheminement ayant amené au débat comme suit :

- Recrutement en cours depuis le mois d'octobre 2014
- Profil de poste établi par la commission voirie et validé en conseil municipal en novembre 2014
- Profil de poste diffusé auprès du Centre de Gestion et Pole emploi dès le 15 novembre avec une limite de réception des candidatures fixée au 31 décembre
- 25 Candidatures reçues (hors emploi d'avenir)
- 5 candidatures reçues pour les emplois d'avenir à la suite de la décision du Conseil d'explorer les deux possibilités le 20 janvier
- Après étude des CV par les commissions recrutement et voirie ensemble, 13 candidats ont été rejetés : les autres ont été sélectionnés pour un entretien ; certains avaient déjà retrouvé un emploi
- 7 entretiens ont eu lieu ; les 5 postulants en emploi d'avenir ont été reçus en entretien
- Les entretiens ont été effectués par deux jurys un plutôt axe technique voirie et un plutôt administratif
- 4 Candidats ont fait l'objet d'une mise en situation professionnelle de trois jours
- Sont présentés devant vous deux ou trois candidats
- Ce recrutement a fait l'objet d'un grand soin et d'une grande concertation en toute transparence et en toute démocratie .Toutes les possibilités ont été étudiées tous les outils ont été utilisés (entretiens et essai technique)

	Respect Profil de Poste	Proximité	Essai Technique	Renseignements divers	Cout
Agent 1 22 Ans	Poids Lourd en cours (plateau ok) Pas de Caces et certi phytho	Oui Dieme pour interventions lors des intempéries	Très satisfaisant Motivé/dynamique/ fait preuve d'initiative	Libre de suite Cdd ok	Smic mensuel Cout charge Annuel 23000€
Agent 2 22 Ans	non	Oui Tarare	Moyen Manque d'initiative,	Libre de suite Cdd ok	Smic Mensuel Emploi d'avenir cout annuel 5750 €
Agent 3 25 Ans	Oui pas de caces et certi phytho	Non Amplepuis	Satisfaisant Essai d'une demi-journée trop bref pour une estimation probante de ses compétences	Libre de suite Cdd ok Pompier	Smic mensuel Cout charge Annuel 23000€
Agent 4 53 Ans	Oui Poids Lourds et caces pas de certi phytho	Oui Saint Loup	Peu satisfaisant Manque de dynamisme/a des difficultés à mobiliser ses compétences	Libre de suite Cdd ok	Smic mensuel Cout charge Annuel 23000€

Suite à cette présentation chacun s'exprime librement et les avis sont partagés tant sur la personne que sur le type de contrat.

Néanmoins afin d'avancer dans ce recrutement et d'éliminer certaines pistes de réflexion Mme MARTINEZ propose un vote et une délibération concernant le choix du type de contrat pour la future embauche.

Pour des raisons strictement budgétaires, et en ayant conscience des limites de ce type de contrat Mme MARTINEZ propose aux conseillers de se prononcer concernant l'opportunité de recruter par le biais des contrats d'avenir (contrat subventionné par l'état à 75 %). Le conseil municipal rejette cette solution 14 voix contre, 1 abstention.

L'embauche se fera donc sur la base d'un CDD classique.

Par ailleurs vu l'essai technique peu concluant de l'agent 4, il est décidé de ne pas retenir sa candidature. Afin de se laisser le temps de la réflexion, de profiter d'un essai plus complet concernant l'agent 3 et d'attendre la confirmation de l'obtention du permis poids lourd de l'agent 1 la décision est reportée au prochain conseil.

7. Vote et délibération concernant le projet de Plan Triennal avec le département

Mme Le Maire insiste la nécessité impérieuse de proposer dès maintenant au département un plan triennal d'investissement afin de garantir un montant de subvention le plus élevé possible pour les projets communaux. Elle précise que ces projets feront l'objet d'études et de validation en conseil.

Elle propose donc le Plan Suivant :

- Opération 1 Accessibilité rénovation mairie
- Opération 2 Aménagement Cœur de village /Voirie
- Opération 3 Rénovation Patrimoine Communal
- Opération 4 Aide au fonctionnement micro crèche
- Opération 5 Travaux Foyer Rural

Approbation à la majorité des élus 14 Pour , 1 Abstention

8. Information sur les travaux

M CHATELARD informe le conseil concernant le remplacement de la chaudière le budget était de 11 000€ et l'opération réalisée pour 10 000 €TTC.

Pour le chantier de l'école les fenêtres du premier étage ont été changées, les menuiseries ont été repeintes. La pose des stores n'étant pas satisfaisante la société reviendra faire des travaux complémentaires pour assurer la fonctionnalité des produits.

9. Information sur les rythmes scolaires et la réalisation du bulletin

Mme MACIOCIA renseigne le conseil sur les rythmes scolaires. Le fonds d'amorçage devient pérenne mais sera soumis obligatoirement à la mise en place d'un PEDT. Ce qui va engendrer des conséquences en termes de diplôme et d'encadrement des intervenants et certainement des couts supplémentaires.

Mme MACIOCIA présente le devis concernant le bulletin qui s'élève à 2771,79 € TTC pour un bulletin de 32 pages pour une livraison la première quinzaine de mars

Approbation du devis à l'unanimité des élus

10. Information concernant le recensement

M SONNERY révèle au conseil que les opérations de recensement sont terminées sur la commune. Un premier bilan dénombre 832 habitant auxquels il convient d'ajouter la maison de retraite recensée à part ainsi qu'une majoration concernant les résidences secondaires.

11. Vote et délibération concernant la signature d'une convention de souscription avec la fondation du patrimoine

Mme MARTINEZ présente en conseil le projet de convention portée par l'association le Patrimoine Clémentois avec la Fondation du patrimoine. Il s'agit de trouver des sponsors ou des mécènes prêts à offrir leurs concours financier pour la restauration de la Chapelle du Bon Secours.

La convention fixe les conditions dans lesquelles la fondation du patrimoine reçoit les dons, transmet aux donateurs leurs reçus fiscaux et en fait bénéficier la commune.

La commune s'engageant seulement sur l'impression des documents de collecte engendrant une dépense modique car pouvant être réalisée par les services municipaux.

Approbation à l'unanimité des élus

12. Information concernant les déclarations d'intention d'aliéner

Mme MARTINEZ présente au conseil les déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie. Elle précise néanmoins que pour faire jouer son droit de préemption la commune doit présenter un projet précis sur le tènement concerné par la déclaration.

Mme MARTINEZ précise également que tout projet sur les parcelles concernées devra faire l'objet d'un permis de construire qui sera étudié avec la grande attention.

13. Questions diverses

- Mme MARTINEZ informe les conseiller de la tenue de la réunion sur les villages d'accueil le 12 mars.
- Le nouveau document concernant l'état des lieux de la salle des fêtes est présenté aux conseillers
- Mme le Maire rappelle aux conseillers la tenue des élections départementales les 22 et 29 mars et demande des volontaires pour la tenue du bureau de vote.
- Mme le Maire informe le conseil de la mise à disposition de la salle des associations le 10 mars à 19 heures pour des candidats à l'élection départementale
- Mme MARTINEZ précise que se tiendra le 25 février à la salle des associations une réunion avec la société NordNet concernant l'accès à la télévision et à internet par satellite
- Mme MARTINEZ présente les restrictions de circulation engendrées par le Rallye de Charbonnières et la Clémentine.
- Mme le Maire présente le courrier à destination des maires de la vallée du Soanan concernant la demande d'aide financière pour le fonctionnement de la micro crèche
- Mme le maire présente la demande des classes en 5 pour la réalisation du balai dans les locaux communaux. Approbation du conseil

Madame le Maire lève la séance à 22h 45